



## Révélation sur l'assassinat de Rafiq Hariri

Par [Thierry Meyssan](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Mondialisation.ca, 29 novembre 2010

[Le Réseau Voltaire](#) 29 novembre 2010

Alors que la presse occidentale annonce l'imminente inculpation de dirigeants du Hezbollah par le Tribunal spécial pour le Liban, la revue russe *Odnako* remet en cause l'ensemble de l'enquête réalisée par les Nations Unies. Selon Thierry Meyssan, l'ancien Premier ministre libanais Rafiq Hariri aurait été assassiné avec une arme fournie par l'Allemagne. L'ancien procureur allemand et premier responsable de l'enquête onusienne, Detlev Mehlis, aurait falsifié un indice pour masquer la responsabilité de son pays. Ces révélations embarrassent le Tribunal et renversent la donne au Liban.



Les multiples conflits du Proche-Orient se cristallisent désormais autour du Tribunal spécial pour le Liban (TSL). La paix et la guerre dépendent de lui. Pour les uns, il doit permettre de démanteler le Hezbollah, de soumettre la Résistance et d'instaurer la *Pax Americana*. Pour les autres, il bafoue le droit et la vérité pour assurer le triomphe d'un nouvel ordre colonial dans la région.

Ce tribunal a été créé, le 30 mai 2007, par la Résolution 1757 du Conseil de sécurité pour juger les commanditaires supposés de l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. Dans le contexte de l'époque, cela signifiait ni plus, ni moins, juger les présidents syrien et libanais en exercice Bachar el-Assad et Emile Lahoud, les bêtes noires des néoconservateurs. Cependant il s'avéra que cette piste ne reposait sur aucun élément concret et qu'elle avait été alimentée par de faux témoins. N'ayant plus personne à juger, le Tribunal aurait pu disparaître dans les limbes de la bureaucratie lorsqu'un coup de théâtre le plaça à nouveau au cœur des conflits politiques régionaux. Le 23 mai 2009, le journaliste atlantiste Erich Follath révéla dans le *Spiegel Online* que le procureur s'apprêtait à inculper de nouveaux suspects : des dirigeants militaires du Hezbollah. Depuis 18 mois, son secrétaire général, Hassan Nasrallah clame l'innocence de son parti. Il affirme que cette procédure vise en réalité à décapiter la Résistance pour offrir la région à l'armée israélienne. De son côté, l'administration états-unienne se pose soudain en défenseur du droit et assure que nul ne saurait se soustraire à la Justice internationale.

Quoi qu'il en soit, la mise en accusation —que tous s'accordent à dire imminente— de leaders chiites pour l'assassinat d'un leader sunnite est de nature à enflammer la *fitna*, c'est-à-dire la guerre civile musulmane, plongeant la région dans de nouveaux soubresauts sanglants.

En visite officielle à Moscou, les 15 et 16 novembre, Saad Hariri —actuel Premier ministre et fils du défunt— a répété que la politisation du tribunal risquait d'enflammer une nouvelle fois son pays. Le président Medvedev lui a répondu que la Russie voulait que la Justice passe et réprouvait tout effort pour discréditer, affaiblir ou retarder le travail du tribunal. Cette position de principe repose sur la confiance accordée *a priori* par le Kremlin au TSL. Or celle-ci sera sûrement ébranlée par les révélations d'*Odnako*.

En effet, nous avons souhaité faire le point sur l'assassinat de Rafiq Hariri. Les éléments que nous avons découvert font apparaître une nouvelle piste dont on se demande pourquoi elle n'a jamais été explorée jusqu'ici. Au cours de notre longue enquête, nous avons rencontré de nombreux protagonistes, trop sans doute, de sorte que nos investigations se sont ébruitées et ont affolé ceux pour qui la piste de la Résistance armée libanaise est une bonne aubaine. Tentant de nous intimider, le *Jerusalem Post* a lancé une attaque préventive, le 18 octobre, sous la forme d'un long article consacré à notre travail. De manière purement diffamatoire, il y accuse l'auteur de cet article d'être payé un million de dollars par l'Iran pour disculper le Hezbollah.

Venons-en aux faits, le convoi de Rafiq Hariri a été attaqué à Beyrouth le 14 février 2005. L'attentat a fait vingt-trois morts et une centaine de blessés. Un rapport préliminaire diligenté par le Conseil de sécurité souligne les réactions peu professionnelles des policiers et magistrats libanais. Pour y pallier le Conseil missionne ses propres enquêteurs et leur fournit des moyens très importants dont le Liban ne dispose pas. Dès le départ de ces investigations, il a été admis que l'attentat avait été perpétré par un kamikaze qui conduisait un camionnette bourrée d'explosifs.

La commission des Nations unies ayant été créée pour apporter le professionnalisme qui manquait aux Libanais, on s'attend à ce qu'elle ait suivi scrupuleusement les procédures criminelles classiques. Or, il n'en est rien. L'analyse de la scène du crime, en se basant sur sa topographie qui est intacte et sur les photos et vidéos du jour, n'a pas été réalisée en détail. Les victimes n'ont pas été exhumées et autopsiées. Pendant longtemps, rien n'a été entrepris pour vérifier le *modus operandi*. Après avoir écarté l'hypothèse d'une bombe enfouie dans le sol, les enquêteurs ont considéré comme certaine la version de la camionnette sans la vérifier.



Pourtant, cette version est impossible : chacun peut observer sur la scène du crime un profond et vaste cratère qu'une explosion en surface ne peut creuser. Devant l'insistance des experts suisses qui refusent d'avaliser la version officielle, le Tribunal spécial pour le Liban (TSL) a procédé à une reconstitution à huis clos, le 19 octobre dernier. Elle ne s'est pas tenue au Liban, ni même aux Pays-Bas où siège le TSL, mais en France, un des principaux Etats à financer le Tribunal. Les bâtiments de la scène du crime y ont été reconstruits et de la terre de Beyrouth y a été transportée. Le convoi a été reconstitué y compris avec une voiture blindée. Il s'agissait de démontrer que la hauteur des immeubles en béton avait confiné l'explosion, de sorte que le souffle avait pu creuser le cratère. Les résultats de cette coûteuse expérience n'ont pas été divulgués.

Ce qui frappe en regardant les photos et les vidéos prises juste après l'attentat, c'est d'abord l'incendie. Partout des carcasses de voiture et des objets de toutes sortes brûlent. Puis, ce sont les corps des victimes : ils sont carbonisés d'un côté et intacts de l'autre. C'est très étonnant et cela n'a rien à voir avec ce que provoquent des explosifs classiques.

La théorie d'un mélange de RDX, PETN et TNT dans la camionnette du kamikaze n'explique pas ces dégâts.



Si l'on observe de près les photos du cadavre de Rafiq Hariri, on remarque d'étranges détails : sa riche montre en or massif a fondu sur son poignet, au contraire, le col en tissu raffiné de sa chemise de luxe est intact autour de son cou.

Que s'est-il donc passé ?

L'explosion a dégagé un souffle d'une chaleur exceptionnellement intense et d'une durée exceptionnellement brève. Ainsi, les chairs exposées au souffle ont été instantanément carbonisées, tandis que l'envers des corps n'a pas été brûlé.

Les objets à forte densité (comme la montre en or) ont absorbé cette chaleur et ont été détruits. Au contraire, les objets à faible densité (comme le linge fin du col de chemise) n'ont pas eu le temps d'absorber la chaleur et n'ont donc pas été touchés.

Sur les vidéos, on voit également que des membres de certains cadavres ont été sectionnés par l'explosion. Curieusement, les coupes sont nettes, comme s'il s'agissait de statues de calcaire. On ne voit pas d'os brisés et proéminents, ni de chairs arrachées. C'est que l'explosion a absorbé l'oxygène et déshydraté les corps qui sont devenus friables. Plusieurs témoins, présents à proximité de l'attentat, ont d'ailleurs fait état de troubles respiratoires dans les heures qui suivirent. A tort, les autorités ont interprété cela comme la somatisation d'un traumatisme psychologique.

Ces constatations sont le b. a.-ba de toute enquête criminelle. Il fallait commencer par cela, mais elles ne figurent pas dans les rapports des « professionnels » au Conseil de sécurité.

Lorsque nous avons demandé à des spécialistes militaires quels explosifs pouvaient provoquer ces dégâts, ils ont évoqué un nouveau type d'arme qui fait l'objet de recherches depuis des décennies et de compte rendus dans des revues scientifiques. En combinant des connaissances nucléaires et nanotechnologiques, on parvient à créer une explosion dont on contrôle précisément la puissance. On programme l'arme pour qu'elle détruise tout dans un périmètre donné, calculé au centimètre près.

Toujours selon nos spécialistes militaires, cette arme provoque aussi d'autres dégâts : elle exerce une forte pression sur la zone de l'explosion. Lorsque celle-ci s'interrompt, les objets les plus lourds sont projetés vers le haut. Ainsi, des voitures se sont élevées dans les airs.

Un détail ne trompe pas : cette arme utilise une nano quantité d'uranium enrichi dont les radiations sont mesurables. Or, un passager de la voiture blindée de Rafiq Hariri a survécu. L'ancien ministre Bassel Fleyhan a été transporté dans un prestigieux hôpital militaire français pour y être soigné. Les médecins ont constaté avec étonnement qu'il avait été en contact avec de l'uranium enrichi. Personne n'a fait le lien avec l'attentat.

Techniquement, cette arme prend la forme d'un petit missile de quelques dizaines de centimètres de long. Il doit être tiré depuis un drone. En effet, plusieurs témoins ont assuré avoir entendu un aéronef survolant la scène du crime. C'est pourquoi les enquêteurs ont demandé aux Etats-Unis et à Israël qui disposent de satellites d'observation positionnés en permanence de leur transmettre les clichés dont ils disposent. Les Etats-Unis avaient également déployé des avions AWACS sur le Liban ce jour-là. Ces enregistrements permettraient de vérifier la présence d'un drone et peut-être même de suivre son trajet. Mais Washington et Tel-Aviv —qui ne cessent d'exiger la coopération judiciaire de tous avec le TSL— ont refusé ce service.



Lors d'une conférence de presse, le 10 août dernier, Hassan Nasrallah a projeté des vidéos tournées selon lui par des drones israéliens et interceptées par son organisation. Ils auraient observé durant des mois les déplacements de Rafiq Hariri, avant de concentrer leur surveillance sur le virage où l'attentat a eu lieu. Tel-Aviv aurait donc réalisé les repérages préalables à l'assassinat. Ce qui, ainsi que le souligne M. Nasrallah, ne veut pas dire qu'il l'ait perpétré.

Qui donc a tiré le missile ?

C'est là que les choses se compliquent. Selon les experts militaires, en 2005, seule l'Allemagne était parvenue à maîtriser cette nouvelle technologie. C'est donc Berlin qui aurait fourni et programmé l'arme du crime.

Dès lors, on comprend mieux pourquoi l'ancien procureur berlinois Detlev Mehlis —un magistrat très controversé au sein de sa profession— a tenu à présider la Commission d'enquête onusienne. Il est en effet notoirement lié aux services secrets allemands et états-unien. Chargé en 1986 d'élucider l'attentat contre la discothèque berlinoise La Belle, il n'avait pas hésité à masquer les implications israélienne et états-unienne pour accuser mensongèrement la Libye et justifier le bombardement du palais de Mouammar Khadafi par l'US Air Force. Au début des années 2000, M. Mehlis a été grassement rémunéré comme chercheur par le Washington Institute for Near East Policy (le think-tank du lobby pro-israélien AIPAC) et par la Rand Corporation (le think-tank du complexe militaro-industriel états-unien). Autant d'éléments qui jettent un doute sur son impartialité dans l'affaire Hariri et auraient dû le faire récuser.

Mehlis était assisté du commissaire Gehrard Lehmann. Cet officier est lui aussi un agent notoire des services secrets allemands et états-unien. Il a été reconnu formellement par un témoin comme participant au programme d'enlèvement, de séquestration et de tortures, mis en place en Europe par l'administration Bush. Son nom est cité dans le rapport *ad hoc* du Conseil de l'Europe. Cependant, il a échappé à toute poursuite judiciaire grâce à un alibi aussi solide que peu crédible, fourni par ses collègues de la police allemande.

Mehlis et Lehmann ont promu la thèse du kamikaze et de sa camionnette bourrée d'explosifs afin d'écartier toute investigation sur l'arme allemande qui a servi à commettre le crime.

Des échantillons de terre, ont été prélevés sur la scène du crime. Après avoir été mélangés, ils ont été divisés en trois bocaliers qui ont été envoyés à trois laboratoires différents. Les

deux premières analyses n'ont trouvé aucune trace d'explosif. Le troisième bocal a été pris par Mehlis et Lehmann, et envoyé par leur soin au troisième laboratoire. Celui-ci y a trouvé les traces d'explosifs recherchés. En principe, si l'on décide de recourir à trois experts judiciaires, c'est qu'en cas de désaccord entre eux, on se reportera à l'avis majoritaire. Que nenni ! Mehlis et Lehmann ont violé les protocoles. Ils ont considéré que seul leur bocal était fiable et ont emmené le Conseil de sécurité sur une fausse piste.

Le caractère profondément malhonnête des investigations du duo Mehlis-Lehman n'a plus besoin d'être démontré. Leurs successeurs l'ont reconnu à demi-mots et ont annulé des pans entiers de procédure.

Parmi leurs manipulations, la plus célèbre est celle des faux témoins. Cinq individus ont prétendu avoir été témoins de la préparation de l'attentat et ont mis en cause les présidents Bachar el-Assad et Emile Lahoud. Alors que ces imputations faisaient chauffer le chaudron de la guerre, leurs avocats démontrèrent qu'ils mentaient et l'accusation se dégonfla.

Sur la base de ces faux témoignages, Detlev Mehlis arrêta, au nom de la Communauté internationale, quatre généraux libanais et les fit incarcérer durant quatre ans. Pénétrant avec ses cow-boys au domicile de chacun, sans mandat de la justice libanaise, il interpella également les membres de leur entourage. Avec ses assistants —qui s'expriment entre eux en hébreu— il tenta de manipuler les familles. Ainsi, au nom de la Communauté internationale, il présenta des photos truquées à l'épouse d'un des généraux pour le convaincre que son mari non seulement lui cachait son implication dans le meurtre, mais la trompait. Simultanément, il tenta une manoeuvre similaire auprès du fils du « suspect », mais cette fois pour essayer de le convaincre que sa mère était une femme légère et que son père, désespéré, venait de sombrer dans une sorte de folie meurtrière. L'objectif était de provoquer un crime d'honneur au sein de la famille et de ternir ainsi l'image de gens respectables et respectés.

Plus incroyable encore, Lehmann proposa à un des quatre généraux incarcérés de le libérer s'il acceptait de porter un faux témoignage contre un dirigeant syrien.

Par ailleurs, le journaliste allemand Jürgen Cain Külbel mit en évidence un détail troublant : il était impossible de provoquer l'explosion avec une télécommande ou d'utiliser une balise sur la cible sauf à désactiver le puissant système de brouillage dont le convoi de Rafiq Hariri était équipé. Un système parmi les plus sophistiqués au monde, fabriqué... en Israël.

Külbel fut sollicité par un militant pro-palestinien connu, le professeur Said Dudin, pour promouvoir son livre. Mais Dudin, en multipliant les déclarations outrancières, s'appliqua surtout à le saboter. Külbel, ancien officier de police criminelle d'Allemagne de l'Est, ne tarda pas à découvrir que Dudin était connu de longue date pour être un agent de la CIA infiltré dans la gauche allemande. Il publia d'anciens rapports est-allemands attestant du fait et fut alors condamné pour divulgation illégale de documents et brièvement incarcéré ; tandis que Dudin s'installait à l'ambassade d'Allemagne à Beyrouth et tentait d'infiltrer les familles des quatre généraux.

Passé inaperçu au Proche-Orient le rôle de l'Allemagne dans cette région doit être souligné. La chancelière Angela Merkel a envoyé un contingent très important pour participer à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) après la guerre entreprise par Israël contre le pays du Cèdre à l'été 2006. Les 2 400 soldats allemands contrôlent de dispositif maritime pour empêcher l'approvisionnement en armes de la Résistance via la

Méditerranée. A cette occasion, Mme Merkel a déclaré que la mission de l'armée allemande était de défendre Israël. Ce discours a provoqué un vent de fronde parmi les officiers. Par centaines, ils lui ont écrit pour lui rappeler s'être engagés pour défendre leur patrie et non un Etat étranger, fusse t-il allié.

Fait sans précédent, le 17 mars 2008 à Jérusalem et le 18 janvier 2010 à Berlin, les gouvernements allemand et israélien ont tenu un conseil des ministres commun. Ils y ont adopté des programmes divers, notamment en matière de défense. A ce stade, il n'y a plus beaucoup de secrets entre Tsahal et la Bundeswehr.

L'enquête de Detlev Mehlis a sombré non seulement dans le ridicule des faux témoins, mais dans l'illégalité de l'arrestation des quatre généraux. Au point du le Groupe de travail sur les détentions arbitraire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU est intervenu pour condamner fermement cet excès de pouvoir.

Toutefois, l'opprobre qui frappe le travail de M. Mehlis ne doit pas éclabousser le Tribunal spécial pour le Liban qui n'est aucunement responsable de ses manipulations. Mais, là encore, les choses se compliquent. La crédibilité du TSL dépend de sa capacité à réprimer en premier lieu tous ceux qui ont tenté de masquer la vérité et d'accuser mensongèrement les présidents Bachar el-Assad et Emile Lahoud pour provoquer une guerre. Or, le Tribunal refuse de juger les faux témoins, donnant l'impression qu'il couvre les manipulations de la période Mehlis et poursuit des objectifs politiques similaires (cette fois contre le Hezbollah, peut-être demain contre d'autres). Pis, le Tribunal refuse de remettre, à Jamil Sayyed (un des quatre généraux illégalement emprisonné), les procès-verbaux d'audition des personnes qui l'ont accusé, lui interdisant ainsi de demander réparation et donnant l'impression qu'il couvre quatre années de détention arbitraire.

De manière plus prosaïque, le Tribunal fuit ses responsabilités. D'un côté, il doit juger les faux témoins pour dissuader de nouvelles manipulations et pour manifester son impartialité ; d'un autre il ne veut pas se lancer dans une opération « mains propres » au cours de laquelle il lui faudrait peut-être arrêter le procureur Mehlis. Cependant, les révélations d'*Odnako* sur la piste allemande rendent cette stratégie intenable. D'autant qu'il est déjà bien tard : le général Jamil Sayyed a déposé une plainte en Syrie et un juge d'instruction syrien a déjà inculpé le procureur Detlev Mehlis, le commissaire Gerhard Lehman et les cinq faux témoins. On imagine la confusion qui s'abattra sur le TSL si la Syrie saisit Interpol pour les faire arrêter.

De même que la commission Mehlis devait apporter le professionnalisme qui manquait aux forces de l'ordre libanaises, de même le TSL devait apporter l'impartialité qui risquait de faire défaut aux juridictions libanaises. On est loin du compte et ceci soulève la question de la légitimité de cette institution.

Kofi Annan souhaitait que le Tribunal pour le Liban ne soit pas une juridiction internationale, mais un tribunal national libanais à caractère international. Il aurait été régi par le droit libanais tout en étant composé pour moitié de juges internationaux. Cela n'a pas été possible car la négociation a tourné court. Ou plutôt, un accord a été trouvé avec le gouvernement libanais de l'époque, présidé par Fouad Siniora, l'ancien fondé de pouvoir des entreprises Hariri, mais n'a pas été ratifié ni par le Parlement, ni par le président de la République. Du coup, cet accord a été avalisé unilatéralement par le Conseil de sécurité (Résolution 1757 du 30 mai 2007). Par conséquent, le TSL est hybride et fragile.

Ainsi que l'a précisé Kofi Annan, ce tribunal n'est comparable à aucun des tribunaux mis en place jusqu'ici par les Nations Unies. « Il n'est pas un organe subsidiaire de l'ONU, ni un élément de l'appareil judiciaire libanais », c'est tout juste « un organe conventionnel » entre l'exécutif des Nations Unies et l'exécutif libanais. Si l'on se réfère à l'exigence internationale de séparation des pouvoirs et d'indépendance de la Justice face à l'Exécutif, on ne peut pas considérer le TSL comme un véritable tribunal, juste comme une commission disciplinaire conjointe des exécutifs libano-onusiens. Quelque soient ses décisions, elles seront donc frappées de suspicion.

Pis, à tout moment, n'importe quel gouvernement libanais peut y mettre fin, puisque l'accord n'ayant pas été ratifié n'engageait que l'ancien gouvernement. Du coup, l'actuel gouvernement de coalition libanais s'est transformé en champ de bataille entre partisans et adversaires du tribunal. Tentant de préserver la stabilité gouvernementale, le président de la République, Michel Sleimane, dissuade semaine après semaine le Conseil des ministres de passer au vote sur toute question relative au TSL. Ce barrage ne tiendra pas éternellement.

Une mauvaise nouvelle n'arrivant jamais seule, la suspicion atteint maintenant le président du TSL, Antonio Cassese. Ce spécialiste réputé du droit international fut président du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie. Or M. Cassese est un fervent partisan de la colonisation juive de la Palestine. Ami personnel d'Elie Wiesel, il a reçu et accepté un prix honorifique de sa main. Il aurait donc dû se récuser et démissionner lorsque Hassan Nasrallah a révélé que des drones israéliens avaient repéré durant des mois les habitudes de la victime et la scène du crime.

Plus grave, le juge Cassese incarne une conception du droit international qui fait clivage au Proche-Orient. Bien qu'il ait retiré ce point de son curriculum vitae officiel, il participa en 2005 aux négociations entre les Etats membres de l'Union européenne et ceux de la Méditerranée (« Processus de Barcelone »). Sa définition du terrorisme bloqua les discussions. Selon lui, le terrorisme est exclusivement le fait d'individus ou de groupes privés, jamais d'Etats. Il s'ensuit que la lutte contre une armée d'occupation ne saurait être considérée comme de la « résistance », mais comme du « terrorisme ». Dans le contexte local, cette position juridique relève de l'ordre colonial et disqualifie le TSL.

Les méthodes du Tribunal spécial ne diffèrent guère de celles de la Commission Mehlis. Ses enquêteurs ont collecté des fichiers de masse : sur les étudiants libanais, les bénéficiaires de la Sécurité sociale, les abonnés d'Electricité du Liban et de l'Office des eaux. Le 27 octobre, ils ont même tenté, hors de la présence de magistrats libanais, de s'emparer par la force des dossiers médicaux d'une clinique gynécologique fréquentée par les épouses de membres du Hezbollah. Toutes ces investigations sont évidemment sans lien avec l'assassinat de Rafiq Hariri. Tout porte les Libanais à croire que ces informations sont destinées à Israël dont le TSL n'est à leurs yeux qu'une simple émanation.

Tous ces problèmes avaient été parfaitement anticipés par le président Poutine qui avait vainement proposé, en 2007, une autre rédaction de la résolution instituant le Tribunal spécial. L'ambassadeur Vitaly Churkin avait dénoncé les « lacunes juridiques » du système. Il s'était indigné que le Conseil de sécurité menace de recourir à la force (Chapitre VII) pour créer unilatéralement cet « organe conventionnel ». Il avait souligné que le Tribunal devait œuvrer à la réconciliation des Libanais, mais était conçu de sorte qu'il les opposerait un peu plus. En définitive, la Russie — comme la Chine— avait refusé d'approuver la Résolution 1757.



Reste que la vérité émerge peu à peu. Les interceptions de vidéos de drones israéliens, rendues publiques par le Hezbollah, montrent une préparation israélienne du crime. Les faits révélés par *Odnako* montrent l'usage d'une arme allemande sophistiquée. Le puzzle est presque complet.

Source originale : Odnako (Fédération de Russie ), 29 novembre 2010.  
Hebdomadaire d'information générale. Rédacteur en chef : Mikhail Léontieff

Thierry Meyssan : Analyste politique français, président-fondateur du [Réseau Voltaire](#) et de la conférence [Axis for Peace](#). Il publie chaque semaine des chroniques de politique étrangère dans la presse arabe et russe. Dernier ouvrage publié : [L'Effroyable imposture 2](#), éd. JP Bertrand (2007).

La source originale de cet article est [Le Réseau Voltaire](#)  
Copyright © [Thierry Meyssan](#), [Le Réseau Voltaire](#), 2010

---

Articles Par : [Thierry Meyssan](#)

#### A propos :

Intellectuel français, président-fondateur du Réseau Voltaire et de la conférence Axis for Peace. Dernier ouvrage en français : *L'Effroyable imposture : Tome 2, Manipulations et désinformations* (éd. JP Bertrand, 2007).

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)